

CANADA

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Grand-Remous

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 23 juin 2022 à 17 h 30 à la salle du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

Les personnes suivantes sont présentes :

Mme Jocelyne Lyrette, mairesse

Mme Julie Paiement, conseillère

M. Jacques Rodgers, conseiller

M. Rodrigue Lacourcière, conseiller

M. Éric Bélanger, conseiller

Absence :

Mme Annie Pelletier, conseillère

M. Gilles Richard, conseiller

Mme Nathalie Laviolette, directrice générale, fait office de secrétaire de la séance.

Assistance

Aucune personne assiste à la rencontre.

Ouverture de la séance extraordinaire

La mairesse, **Jocelyne Lyrette**, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance ouverte à 17 h 30.

E-230622-145

CONSIDÉRANT QUE les articles 152 et 158 du *Code municipal du Québec* (ci-après nommé CMQ) ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal, incluant les membres absents, le cas échéant, conformément à l'article 156 du CMQ ;

CONSIDÉRANT l'article 153 du CMQ qui énonce que l'avis de convocation, qui a bel et bien été notifié, doit être mentionné au procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, il est déclaré que la séance extraordinaire sera régulièrement tenue selon l'ordre du jour.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

000 — OUVERTURE DE LA SÉANCE

000-01 Ouverture de la séance extraordinaire

000-02 Adoption de l'ordre du jour

000-03 PÉRIODE DE QUESTIONS

100 — ADMINISTRATION GÉNÉRALE

110 Conseil et personnel municipaux

130 Gestion financière et administrative

200 — SÉCURITÉ PUBLIQUE

300 — TRANSPORT

300-01 Embauche d'un étudiant – aide à la voirie

400 — HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

500 — SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

600 — AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 — LOISIRS, CULTURE ET ÉDUCATION

800 – CORRESPONDANCE

900 — VARIA

1000 — PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1100 – Levée de la séance

E-230622-146 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par **Rodrigue Lacourcière** et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté comme présenté.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Aucune question ne fut posée.

Le conseiller, Rodrigue Lacourcière, se retire de la table à cause d'un conflit d'intérêt concernant le prochain point.

E-230622-147 Embauche d'un étudiant

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une subvention dans le cadre du programme emploi d'été Canada pour l'embauche de deux étudiants pour une période de huit (8) semaines;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'affichage de poste, la municipalité a reçu qu'une seule candidature;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Éric Bélanger** et il est résolu d'embaucher monsieur Mathis Lacourcière.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

Période de question

Aucune question.

E-200422-148 Levée de la séance

Le conseiller, **Jacques Rodgers**, propose et il est résolu que la séance soit levée. Il est 17 h 32.

Adoptée à l'unanimité

Jocelyne Lyrette
Mairesse

Nathalie Laviolette
Directrice générale

Je, Jocelyne Lyrette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.